

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, Jean-Marc Guinchard, Geneviève Arnold, Nathalie Fontanet, Murat Julian Alder, Bénédicte Montant, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, Jean-Charles Lathion, Beatriz de Candolle, Gabriel Barrillier, Patrick Saudan, Vincent Maitre, Alexandre de Senarclens, Marie-Thérèse Engelberts, Michel Ducret, Guy Mettan, François Lance, Olivier Cerutti, Jean-Michel Bugnion, Charles Selleger, Philippe Morel, Magali Orsini, Delphine Klopfenstein Broggin

Date de dépôt : 10 mai 2017

Proposition de résolution

pour que la défense du fédéralisme linguistique devienne une priorité politique du Conseil fédéral

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la tendance récurrente chez plusieurs cantons suisses alémaniques à préférer l’enseignement de l’anglais en primaire, comme première langue étrangère, et à reléguer le français à l’enseignement secondaire, comme seconde langue étrangère ;
- l’effort des cantons romands, lesquels n’ont jamais remis en cause l’enseignement de l’allemand, comme première langue étrangère ;
- l’atteinte aux principes de solidarité et de cohésion nationale ;
- le risque de remise en question du respect des minorités et du plurilinguisme fédéral ;
- les prétextes pédagogiques et de subsidiarité justifiant une telle atteinte à notre « Willensnation » ;
- l’attentisme affiché par le Conseil fédéral sur ce dossier,

invite le Conseil d'Etat

- à demander au Conseil fédéral d'inscrire la défense du fédéralisme linguistique comme priorité politique ;
- à demander au Conseil fédéral de modifier la base légale existante afin que la défense du fédéralisme linguistique, notamment dans l'enseignement obligatoire, relève désormais des compétences fédérales et non plus cantonales.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis quelques années, plusieurs sont les cantons outre-Sarine où certains partis aiment à remettre régulièrement en cause la place du français dans l'enseignement primaire, comme première langue étrangère, ainsi les cantons de Nidwald, de Saint-Gall, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville ou encore, plus dernièrement, ceux de Thurgovie, de Zurich, de Lucerne et des Grisons.

Derrière d'apparentes considérations financières ou pédagogiques, telles que la surcharge ou la motivation des élèves, ce débat soulève en réalité un problème bien plus insidieux et dangereux pour notre pays qu'il n'y paraît.

En voulant reléguer l'enseignement du français à l'enseignement secondaire comme deuxième langue étrangère, c'est principalement le principe de cohésion nationale que les artisans d'une telle réforme veulent reléguer à la dernière place de leurs priorités politiques cantonales.

Le Parti Démocrate-Chrétien a toujours porté et contribué à forger un Etat fédéral où les majorités linguistiques, culturelles ou confessionnelles céderaient une partie de leurs prétentions pour porter celles des minorités. Ainsi, le principe de subsidiarité a-t-il depuis constitué un instrument vital à la cohésion de notre pays, y compris linguistique : un instrument certes synonyme de liberté pour chaque canton, mais une liberté qui ne s'affranchit pour autant pas de ses devoirs envers les autres cantons, dont celui de respecter les concordats signés par tous, sans exception.

Et pourtant, cette force qu'a été la nôtre de bâtir une « Willensnation », en respectant les minorités et leurs intérêts, dans un esprit de tolérance, d'équilibre et de solidarité, s'affaiblit au regard de la politique linguistique actuelle dans notre pays.

Les options politiques remettant désormais en cause la priorité du français favorisent les difficultés de plus en plus grandes pour les nouvelles générations de dialoguer entre elles dans une langue nationale qui ne soit pas leur propre langue maternelle. Dans ce contexte, il n'y a qu'une seule gagnante et ce n'est pas la Suisse : c'est bel et bien la langue anglaise, qui s'insinue toujours plus dans notre quotidien pour se substituer à nos langues nationales.

Il n'est plus rare pour de plus en plus de jeunes Suisses issus de différentes régions de parler l'anglais pour se comprendre, comme si l'anglais constituait un point de rencontre et de liaison entre les groupes linguistiques suisses. Cette situation est un danger pour notre cohésion nationale. La Suisse doit urgemment apporter des mesures à cette tendance négative et le fédéralisme linguistique demeure ainsi une priorité, notre priorité !

Nous sommes encore loin d'un délitement linguistique, rétorqueront certains. Ce délitement ne surviendra assurément pas en grande pompe, mais s'opérera pas à pas de manière insidieuse : d'abord l'enseignement des langues, ensuite la représentation linguistique dans l'administration fédérale, enfin la consécration du suisse allemand au détriment du *hochdeutsch*. La première victoire de ce délitement linguistique serait de croiser les bras alors que les premières salves sont tirées contre l'enseignement du français en primaire. Laisser faire sans marteler notre indignation serait, à nos yeux, irresponsable.

Une valorisation réelle et efficace des langues nationales est vitale si l'on souhaite ardemment sauvegarder un pays, fier de ses traditions culturelles et linguistiques, qui défende ses minorités. Défendre une minorité suppose des sacrifices, pour qu'une langue soit parlée et que son apprentissage soit répandu et encouragé dans tout le pays. Il est donc fondamental de promouvoir cette égalité entre langues nationales dans toute la Suisse.

Le Conseil fédéral devrait en conclusion se montrer plus intransigeant afin de garantir notre cohésion nationale et notre fédéralisme linguistique en évitant les rétropédalages et en assumant avec détermination la nécessité d'une base légale pour que le principe de subsidiarité ne s'apparente pas à un principe d'individualité. Car si les cantons sont souverains en matière d'instruction publique, ils demeurent surtout liés à leurs engagements ainsi qu'à leurs obligations constitutionnelles, dont celle concernant l'harmonisation scolaire, plébiscitée par le peuple suisse en 2006.